



ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE
EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE (AESD) ET
LES ASSOCIATIONS « EURODÉFENSE »

Le présent accord a pour objet d'associer les Parlementaires de l'AESD avec l'action des EuroDéfenses dans le cadre de la Défense et Sécurité européenne et l'augmentation de leur efficacité par regroupement des moyens, en tant que de besoin, des associations signataires.

Il est convenue ce qui suit:

Article 1

Afin de propager plus efficacement l'esprit de Défense et de la Sécurité en Europe, le Président de l'AESD et le Président-en-exercice d'EuroDéfense signent le présent accord de partenariat en vue de réaliser des actions en commun.

Article 2

Les adhérents des associations signataires bénéficieront d'invitations à assister aux réunions organisées par le partenaire et, si payant, à un tarif préférentiel d'inscription.

Article 3

Chaque partenaire fera le maximum pour assurer le rayonnement de l'autre, notamment par des liens entre les sites internet.

Article 4

Le présent accord est établi pour la durée d'un an à compter de sa date de signature.

Il se prolongera par tacite reconduction. Il pourra être dénoncé, par écrit, à l'issue de la période annuelle, un mois au moins avant son expiration.

Fait à Madrid, le Mai 2019

Président, AESD

Président en exercice, EuroDéfense